

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 77</i> <i>Dont suppléant(s) : 2</i> <i>Pouvoirs : 23</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 28</i> <i>Absent(s) : 5</i>
---	--	---

Date de convocation : 29 mars 2016

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 4 avril 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-04-04-CC-1 :

Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020.

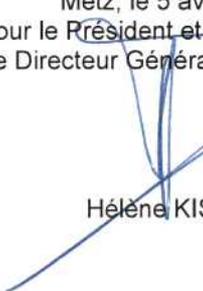
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Projet de Territoire adopté par le Conseil de Communauté le 9 septembre 2013,
VU le débat d'orientation budgétaire du 7 mars 2016,
CONSIDERANT la nécessité pour l'Agglomération d'affirmer sa position au sein de la grande Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine (ACAL) et d'investir pour répondre aux défis qui s'imposent à elle et aux ambitions du Projet de Territoire,
CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole d'adopter un Programme Pluriannuel d'Investissement qui définisse ses priorités d'action pour la période 2016-2020,

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 ci-annexé.

Pour extrait conforme
Metz, le 5 avril 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020

En février 2011, Metz Métropole a adopté son premier Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2011-2014. Il s'élevait à 376 M€. Celui-ci a été prolongé d'une année afin de poursuivre les engagements de la collectivité dans l'attente de définir les priorités nouvelles de l'Agglomération pour le présent mandat.

Sur ce premier PPI, compte tenu des ajustements opérés et des engagements pour l'année 2015, ce sont 400 M€ d'investissements qui ont été engagés, dont plus de 350 M€ effectivement réalisés. Ces investissements se sont traduits par des efforts conséquents sur certains équipements, notamment en matière de transports publics, mais ont permis également de renforcer la dynamique et l'attractivité de Metz Métropole, indispensables dans la concurrence que se livrent aujourd'hui les territoires. En effet, au-delà des investissements opérés en matière de transports publics (236 M€), ce sont près de 64 M€ qui ont été investis dans le développement économique, la recherche et l'enseignement supérieur et 7 M€ pour les équipements culturels, dont le Centre Pompidou-Metz. Parallèlement, au travers des priorités identifiées pour le cadre de vie des habitants, le soutien au logement a mobilisé 13 M€, l'assainissement pluvial 14 M€ et la gestion des déchets ménagers, 14 M€ également.

Ces efforts importants ont véritablement porté l'Agglomération dans sa quête d'attractivité, alors qu'elle aurait pu rester dans l'attentisme et subir les effets des restructurations militaires et l'absence de compensations à hauteur des engagements prévus.

« Il ne faut prendre aucun retard sous peine d'un déclin assuré » : cette affirmation qui valait en 2011 au moment de l'adoption du premier PPI reste plus que jamais d'actualité.

En effet, dans un contexte économique fragile, dans un environnement institutionnel en profonde mutation où le couple Région / EPCI est appelé à jouer un rôle de plus en plus important, l'Agglomération messine doit affirmer sa position au sein de la nouvelle grande région, pour rester une agglomération forte, être le fer de lance pour tout le territoire, et au-delà. Plus son économie sera dynamique, plus son attractivité sera importante, plus cela profitera à l'ensemble du bassin de vie avec un effet d'entraînement certain pour l'ensemble du département.

La baisse des dotations de l'État pèse lourdement sur le niveau des investissements futurs. Néanmoins, Metz Métropole est déterminée à poursuivre les efforts engagés et à mettre en place, dès 2016, un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement qui doit être le fil conducteur de l'action communautaire et de ses investissements pour les cinq prochaines années. Ce PPI a également pour objectif d'afficher les orientations et les choix prioritaires d'actions de notre Agglomération.

Le Projet de Territoire, adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 9 septembre 2013, s'est inscrit dans le cadre d'échanges entre les élus communautaires et la population. La très large contribution du Conseil de Développement durable (CODEV) a permis de prendre en compte les attentes des habitants et de les traduire comme orientations pour l'action publique sur le territoire et notamment celle de Metz Métropole. Trois grandes orientations ont été identifiées et 5 ambitions formulées :

- Être un territoire d'opportunités pour les jeunes : formation, insertion, culture, logement.
- Renforcer la dimension créative de l'Agglomération et ainsi son identité économique et touristique autour de dynamiques culturelles, technologiques et scientifiques.
- Offrir une haute qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine.
- Développer les coopérations avec les pays voisins pour jouer pleinement un rôle de relais européen à l'échelle nationale.
- Fédérer autour du Projet de Territoire l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération et définir collectivement la meilleure adéquation ressources/moyens pour réaliser nos envies.

Le Projet de Programme Pluriannuel d'Investissement proposé est une pierre dans la construction du Territoire souhaité par tous.

À eux seuls les investissements de Metz Métropole ne suffiront pas à nourrir ces ambitions. L'exercice quotidien des compétences communautaires ainsi que l'action de l'ensemble des acteurs du territoire doivent y contribuer également.

Ainsi, au regard des ressources contraintes de la collectivité, des choix et étalements ont été opérés sur la base d'une priorité affirmée sur le rayonnement et l'attractivité au service de la création de valeurs, de l'emploi, de la solidarité et d'une qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine. Aussi, le nouveau PPI tel qu'il est présenté répond à la fois à ces priorités mais repose également sur l'adéquation ressources/moyens telle que définie ci-dessus par le Projet de Territoire.

Les économies de fonctionnement identifiées, le recours à une hausse fiscale la plus limitée possible et les priorisations qui ont été opérées permettent de proposer un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 147,3 M€. Parallèlement, si la recherche de financements extérieurs et de partenariats est largement engagée, elle va se poursuivre au fur et à mesure de l'engagement des projets. Ainsi, au-delà des partenaires habituels que sont l'Union Européenne, l'État, la Grande Région et le Département, sont également visés les dispositifs tels que le Contrat de Projet État-Région, le PACTE Lorraine et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Enfin, si l'adoption, dès 2016, de ce nouveau PPI 2016-2020 apparaît comme nécessaire pour les raisons évoquées précédemment, il est important de rappeler qu'il a vocation à évoluer avant son terme afin de prendre en compte les compétences nouvelles qui résulteront des transferts prévus par la Loi NOTRe ou de l'évolution de notre EPCI en Communauté Urbaine.

Le réajustement qui devra être opéré sera également l'occasion de décliner le dernier objectif du Projet de Territoire, à savoir notamment celui de renforcer le rôle de Metz Métropole auprès de ses communes et le développement de la solidarité entre ses villes et villages. Dans ce cadre, l'intégration d'une dotation pour l'attribution de fonds de concours aux communes est prévue. Il conviendra pour cela d'en définir au préalable les objectifs dans le cadre d'un règlement d'attribution.

I. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'attractivité d'un territoire se mesure certes par son dynamisme économique mais aussi par la relation qu'il sait nouer avec ses habitants anciens ou nouveaux et ses visiteurs d'un jour.

Longtemps, Metz Métropole a souffert d'une image terne et convenue, plutôt injuste. Sous l'impulsion du Centre Pompidou-Metz, notre Communauté d'Agglomération a su s'engager avec enthousiasme et audace sur la voie de la valorisation de ses atouts culturels, touristiques et patrimoniaux.

- Culture et Tourisme

Se forger une image, révéler son identité, être durablement identifiable par son esprit de création : telle est l'ambition d'un territoire qui mise avec fierté sur les trésors de son passé et de son présent. Par la valorisation de ses richesses culturelles, artistiques et touristiques, Metz Métropole entend se poser en agglomération vivante et toujours plus attractive.

Il s'agit à présent de conforter mais aussi de valoriser nos outils culturels et touristiques pour proposer une offre complète et de qualité aux visiteurs de passage, mais aussi et avant tout aux habitants de toute une région.

1. En cours de réalisation :

- **Nouvel Accueil du Musée**

Situé en plein cœur de Metz, le Musée de la Cour d'Or Metz Métropole est le musée historique de l'agglomération. Ses collections très riches proposent un fascinant voyage à travers le temps et retracent l'histoire de Metz et plus largement de la Lorraine septentrionale, de la Préhistoire jusqu'au XXème siècle.

Pour rendre encore plus attractif cet équipement, une nouvelle entrée est en cours de réalisation. Le visiteur accédera au Musée par une entrée prestigieuse et spectaculaire : l'ancienne abbaye des Petits Carmes, entièrement rénovée et remaniée. Un centre de documentation trouvera

également sa place dans ce lieu. Ces aménagements permettront la création d'espaces destinés à mieux accueillir les groupes, notamment les scolaires. La signalétique sera améliorée et de nouvelles salles seront créées. Architecte : Yves Pages
Engagement financier : 3,950 M€

- Rénovation de la toiture de l'Opéra-Théâtre

L'Opéra-Théâtre est un autre élément majeur du patrimoine culturel de Metz Métropole. Édifice du XVIIIème siècle, plus vieux théâtre français encore en activité, sa préservation est essentielle. En attendant des réalisations plus conséquentes prévues ultérieurement, et après une première tranche qui a consisté à remplacer les fenêtres du bâtiment, il est urgent, pour des problèmes de sécurité notamment, de procéder à la rénovation des toitures.
Engagement financier : 5 M€

2. Nouveaux Projets

- Développement touristique

Metz Métropole est amenée à prendre en charge l'acquisition de panneaux et divers matériels pour la signalétique et le balisage des sentiers de balades nature ou dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
Engagement financier : 50 K€

- Mont Saint-Quentin

L'adoption du Plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin par le Conseil de Communauté du 7 mars 2016 permet désormais d'engager la DREAL, l'EPFL et Metz Métropole dans un programme d'aménagement global des 700 ha respectueux de l'ensemble de son patrimoine naturel, patrimonial et paysager. Quatre orientations opérationnelles guident le programme d'actions établi pour la période 2016 - 2020 : gérer les espaces agricoles, naturels et forestiers, organiser la découverte du site, sécuriser/valoriser les ouvrages militaires et animer le projet avec les associations et les habitants.
Coût de l'opération 1,8 M€ HT.
Engagement financier de Metz Métropole : près de 1 M€.

- Les équipements culturels et sportifs : dotation technique et pédagogique ; maintenance lourde

Il convient de procéder à l'acquisition de matériels pour les équipements culturels tels que des instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, du matériel scénique, technique pour l'Opéra-Théâtre, ou l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art, ainsi que le réaménagement de certaines salles d'exposition pour le Musée. Il est également nécessaire de procéder à l'acquisition ou à la rénovation de certains matériels sportifs du complexe sportif de Jury dont la gestion a été reprise par Metz Métropole.
Engagement financier : 1,919 M€.

Une enveloppe est prévue afin de permettre la programmation nécessaire des travaux d'entretien lourds sur les bâtiments des quatre équipements culturels gérés par Metz Métropole (ESAL-CEFEDM, Musée de la Cour d'Or, Opéra-Théâtre, CRR)
Engagement financier : près de 1 M€.

- Le Centre Pompidou-Metz

Avec un investissement initial de 72 M€, le Centre Pompidou-Metz a été le premier projet phare de notre Agglomération. Inauguré en mai 2010, il s'est déjà imposé comme un lieu incontournable de l'art contemporain européen. C'est l'image de toute la métropole messine qui s'en est trouvée transformée.

L'architecture du bâtiment, dessinée par le Japonais Shigeru Ban, surprend et séduit au premier regard.

Comme il est prévu dans les statuts de l'équipement, Metz Métropole assure les investissements nécessaires à la préservation du bâtiment et l'acquisition des matériels (mobilier, informatique, audiovisuel, technique) pour les expositions et le fonctionnement de l'EPCC.

Engagement financier : 2,5 M€ dont 2,250 M€ sur la période 2016-2020.

II. COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

- Développement économique et aménagement des zones

1. En cours de réalisation :

- **Centre de Congrès**

Le tourisme d'affaire est aujourd'hui un facteur important de l'attractivité et du dynamisme d'un territoire. Le Centre de Congrès fait donc partie des outils essentiels dans la reconquête actuelle d'image et de vitalité économique. Il sera la vitrine du savoir-faire du territoire en matière d'accueil d'évènements de standing et de réunions d'affaires.

Avec une salle de conférences de 1 200 places et 15 000 m² de surface de plancher, il sera un lieu de rencontres et d'échanges, et un véritable catalyseur d'initiatives économiques et humaines. Situé entre la gare centrale de Metz et le Centre Pompidou-Metz, il bénéficiera d'une situation idéale, véritable porte ouverte sur une Communauté d'Agglomération en plein mouvement.

Le projet est désormais porté par la SPL (société publique locale) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) qui en assure le financement, la réalisation et la gestion. L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation du projet de Centre de Congrès a été fixée à 56,9 M€ HT.

Un contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance (CREM) a été conclu entre la SPL M3Congrès et un groupement d'entreprises dont le mandataire est EIFFAGE Construction Lorraine et l'architecte Jean-Michel WILMOTTE.

Le permis de construire du projet de Centre de Congrès a été délivré le 1^{er} octobre 2015. Le chantier a démarré début 2016.

Participation financière pour Metz Métropole : 10 M€ dont le solde, 8,125 M€ pour la période 2016-2020.

- **ZAC du quartier de l'Amphithéâtre**

Cette opération vise à assurer la transformation urbaine et économique d'anciennes friches ferroviaires et industrielles par la réalisation d'un programme d'environ 300 000 m² de surface de plancher. Le programme comporte 130 000 m² de logements collectifs (soit environ 1 400 logements), 121 000 m² de bureaux / commerces ainsi que différents équipements publics dont le Centre Pompidou-Metz et le futur Centre de Congrès. Ce projet renforce la vocation métropolitaine de Metz et de son agglomération et ambitionne de prolonger le centre-ville au sud de la gare centrale de Metz.

Le projet basé sur la mixité des fonctions urbaines apparaît comme très novateur et les différentes implantations en cours d'étude ou déjà en chantier démontrent aujourd'hui que le pari audacieux de renouveler l'image de Metz est en passe de se réaliser :

- Le projet « Muse » de 84 000 m² dédié aux commerces, aux bureaux, au logement collectif (accession et locatif) ainsi qu'à une résidence « services »,
- Un ensemble de bâtiments situé en sortie de gare sud : un programme de 13 000 m² de bureaux et un hôtel de catégorie 3* de 4 600 m² environ et 101 chambres,
- Le Centre de Congrès conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, dont l'ouverture est prévue mi-2018,
- Un multiplexe de centre-ville développé au sud du centre commercial Muse,
- L'hôtel conçu par Philippe Starck.

Engagement financier de la collectivité sur la période 2016-2020 : 11 M € au titre des engagements déjà pris et 3,2 M € en participation supplémentaire au déficit. Une avance de trésorerie à la SAREMM aménageur de la zone, de 9 M€ sera nécessaire sur la période.

- Parc du Technopôle

Cette ZAC de 59,9 hectares vise à devenir un quartier durable tant pour le logement qui viendra en accompagnement du hameau de Grigy que pour les activités économiques et les services qui prolongeront l'esprit du Technopôle. L'accueil des entreprises tertiaires et innovantes dans le domaine des matériaux est fixé comme la priorité de cet espace.

Cette zone, concédée à la SAREMM, est en sommeil depuis 2012. Son dossier de réalisation doit être approuvé au cours de l'année 2016. La Ville de Metz a également lancé une procédure de modification de son PLU en vue de l'ouverture à l'urbanisation d'environ 7 hectares destinés à implanter des logements adossés au hameau de Grigy.

L'ensemble du secteur sud de la ZAC sera ainsi opérationnel au cours des prochaines années et permettra de proposer une offre mixte d'activités productives et de recherches pour la filière matériaux et énergies, de bureaux et espaces tertiaires, et de logements.

Engagement financier sur la période 2016-2020 : 1 M € d'avance de trésorerie.

2. Nouveaux Projets :

- Plateau de Frescaty

L'acquisition de l'ex BA 128, appelée désormais Plateau de Frescaty, a été réalisée le 16 juin 2015 par l'EPFL, qui en devient propriétaire pour le compte de Metz Métropole.

La première ouverture du Plateau de Frescaty au grand public s'est déroulée dans le cadre des Terres de Jim les 11-12-13 septembre 2015 avec un grand succès puisque l'événement a accueilli plus de 110 000 visiteurs.

Deux faits marquants sont à noter :

- L'implantation, le 1^{er} octobre 2015, de l'entreprise TESSI (centre d'appel et de services) qui s'est installée dans un bâtiment, anciennement ECOMOUV',
- Le démarrage des travaux d'aménagement sur le secteur de la zone de vie et de l'Agrobiopôle.

En parallèle, Metz Métropole a engagé une démarche innovante de construction du projet urbain via le concours Europan, concours d'idée européen qui vise notamment à permettre l'accès à la commande publique aux jeunes professionnels architectes, urbanistes et paysagistes et ambitionne de renouveler les manières de penser l'urbain et le vivre ensemble. Il s'agit ainsi de prendre le temps de la réflexion pour mettre en place un processus de reconversion des 380 hectares du site sans toutefois urbaniser l'ensemble de l'emprise.

Cinq secteurs qui totalisent 66 hectares sont considérés à ce jour comme sites actifs et seront ainsi les espaces de développement sur la période 2016-2020.

Coût de l'opération : 40 M€ dont 19 M€ sur la période 2016-2020. Compte tenu des recettes attendues pour 10,475 M€ la charge nette s'élève à 8,590 M€ sur 2016-2020. (Budget Annexe)

- Port de Metz : Plateforme multimodale

Les Ports de Moselle occupent un positionnement stratégique au sein d'un système portuaire français en devenir. Metz est le premier port fluvial céréalier européen et le sixième port fluvial industriel français.

Élément essentiel de la performance économique d'un territoire, le transport de marchandises constitue un axe de développement important.

Un projet d'envergure est actuellement à l'étude pour proposer aux investisseurs un ensemble portuaire sur la Moselle (Thionville-Illange, Metz-La Maxe, Frouard) capable d'accueillir le trafic international (conteneurs, ...). Toutefois, la fin des concessions approche et l'Etat prépare, d'ores et déjà, les dossiers de mise en concurrence pour la nouvelle concession (une seule concession pour les 3 ports) devant intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Metz Métropole maintient une enveloppe de 0,5 M€ dans le cadre de ce projet.

Engagement financier : 0,5 M€.

- TCRM Blida

TCRM-BLIDA est une plateforme collaborative destinée aux créateurs et aux innovateurs de tous horizons. Elle permet de semer, développer, valoriser et accompagner les idées, offrant la

possibilité à chacun de concevoir et faire aboutir ses initiatives, en favorisant la rencontre, la synergie ainsi que l'échange des savoirs et des compétences.

TCRM-BLIDA repose aujourd'hui sur deux typologies d'activités complémentaires, les entreprises culturelles et l'économie numérique, avec une ambition commune de développement économique. TCRM-BLIDA devrait accueillir en 2016 un pôle média.

TCRM-BLIDA est le bâtiment totem de Metz Métropole dans le cadre du dossier LORnTECH pour lequel le Sillon Lorrain a obtenu le label Métropole French Tech.

Deux acteurs interviennent sur le projet TCRM-BLIDA :

- La SEM Metz Technopôle qui procédera à l'acquisition du site et à la réalisation de travaux via une filiale dédiée à créer et à sa gestion immobilière,
- L'Association TCRM-BLIDA, récemment créée, chargée d'animer et d'accompagner les projets.

- Développement numérique

- Haut débit

Après avoir financé les actions en faveur du haut-débit notamment par la résorption des zones blanches, Metz Métropole s'est engagée dans un vaste programme de très haut débit afin de doter le territoire de la fibre optique chez l'habitant.

Dans ce contexte, la Communauté a signé une convention avec Orange en charge du déploiement de la fibre optique. Toutefois, cette convention ne concerne pas les communes de Chesny, Jury et Mécleuves.

Aussi, Metz Métropole s'est engagée à prendre en charge l'équipement des communes précitées.
Engagement financier : 750 K€ dont 250 K€ sur la période 2016-2020.

- Services Numériques

A l'occasion d'un appel à projets " Ville numérique et systèmes de transport intelligents", Metz Métropole a initié, en partenariat avec le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain, une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de télé services permettant de dématérialiser certaines interactions quotidiennes avec les administrés. Les enjeux de ce projet portent à la fois sur la simplification des démarches administratives, le déploiement d'une offre de service moderne et dématérialisée donnant ainsi une image de modernité du territoire. De même, au travers d'un support pouvant identifier les habitants de Metz Métropole, ce dispositif permettrait de renforcer le sentiment d'appartenance. La mise en œuvre de ce projet pour un coût estimé à 1 M€ pourrait être très largement cofinancée par l'Union Européenne sur le FEDER, l'Etat et le Conseil Régional au titre du CPER (700 K€).

Engagement financier : 1 M€

- Enseignement Supérieur

Au travers d'un programme de contractualisation public exceptionnel (Plan Campus, Contrat de Redynamisation de Sites de Défense, Contrat de Plan État-Région, Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), Pacte Lorraine) les projets "captés" depuis 5 ans sont sans précédent pour le territoire. Cet actif doit donc être capitalisé pour continuer à assurer le développement économique du territoire et l'affirmation de Metz Métropole parmi les grandes métropoles de la nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL).

1. Nouveaux Projets :

- Investissements annualisés

Ce domaine d'intervention permet d'assurer une présence et un dialogue actif auprès des partenaires (Université de Lorraine, grandes écoles et collectivités), d'animer le projet de territoire et d'activer les leviers de financements (État, Région).

Engagement financier : 1,250 M€ dont 1,050 M€ sur la période 2016-2020.

- Contrat de Projet État-Région
- Restructuration du campus du Saulcy (10 000 étudiants, plus gros site de l'Université de Lorraine, 100 000 m²). La priorité de Metz Métropole se concentre sur l'émergence de projets structurants pour l'attractivité du site messin et qui animeront l'identité du Saulcy :
 1. Création du Centre Universitaire de Psychothérapie « Pierre JANET » : structure innovante en France qui vise à ancrer un pôle de compétence en santé non médicale à Metz.
 2. Création de l'Espace Rabelais : il vise la structuration des compétences de la Recherche en Sciences Humaines messine.
 3. Création de la Maison de la Cité et de l'International : vitrine de la relation Université-Territoire-Entreprises et de la dynamique internationale sur Metz Métropole.
- Logement étudiant : La qualité du logement CROUS en Lorraine est très inférieure à la moyenne nationale avec un parc très vieillissant et très énergivore. Le logement sur le Saulcy (1053 lits) est en état d'urgence. La rénovation du parc logement (200 à construire et 770 à rénover) est une clé d'attractivité, considérant les atouts parallèles du Saulcy.
- Programmes de Recherche : L'investissement immobilier ne peut suffire dans la poursuite des objectifs stratégiques de Metz Métropole. Il doit être complété de projets de recherche ambitieux et innovants pour le territoire. La sauvegarde des équilibres régionaux sur les programmes de recherche exige que Metz Métropole soit partenaire financier pour assurer le bon niveau de portage et de représentation de la recherche messine dans le cadre du volet recherche du CPER.

Engagement financier : 6,415 M€ dont 3,580 M€ sur la période 2016-2020.

Réévaluation PPI à mi-parcours :

Le projet Institut de l'Autonomie contractué dans une phase de préfiguration (2015-2017 / délibération du 2 novembre 2015) et animé par le Conseil Départemental de la Moselle fera l'objet d'une instruction pour sa phase 2 sur laquelle un partenariat est engagé avec le CHR Metz-Thionville et les services de santé des Armées (contacts engagés).

III. QUALITE DE VIE

- Transports

1. En cours de réalisation

Accessibilité :

Pour faire face aux obligations réglementaires prescrites aux autorités organisatrices de transports dans le cadre de la définition du schéma d'accessibilité aux handicapés, il est nécessaire de poursuivre la réalisation des travaux de mise en conformité des arrêts.

Engagement financier : 3,768 M€ dont 2,574 M€ sur la période 2016- 2020 (Budget Annexe)

Renouvellement du parc de véhicules :

Conformément à la Délégation de Service Public, il convient de procéder au renouvellement des véhicules afin de garantir un parc adapté et productif tenant compte de l'évolution en milieu urbain, du niveau de fréquentation et des obligations d'accessibilité.

Engagement financier : 8,055 M€ sur la période 2016-2020 (Budget Annexe)

2. Nouveaux Projets :

Voirie et abri bus :

Il convient de provisionner une enveloppe budgétaire permettant la réalisation d'aménagements divers de voirie et l'entretien des zones pavées permettant la circulation de METTIS.

Engagement financier : 1,480 M€ sur la période 2016-2020 (Budget Annexe)

Axes aménagés (3ème appel à projet) :

L'optimisation des lignes structurantes du réseau Le Met' est une opération retenue par l'Etat dans le cadre du 3ème appel à projet sur le transport collectif et la mobilité durable. Elle bénéficie à ce titre d'une subvention de 1,5 M€ portant sur un montant de 10 M€ de travaux.

Les cinq lignes structurantes représentent 42% du trafic du réseau Le Met' et cette opération s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la mise en service et le succès constaté des deux liaisons METTIS qui représentent 38% du trafic global du réseau.

Les travaux consistent à réaliser de nombreux travaux de voirie (élargissements, aménagements de carrefours, suppression de ralentisseurs, création de couloirs spécifiques bus, etc...) et à apporter un système d'aide aux feux tricolores visant à améliorer la performance et l'attractivité des cinq lignes structurantes (L1 à L5) exploitées pour la plupart en bus articulés de 18m de longueur.

Engagement financier : 10 M€ (Budget Annexe)

- Cadre de vie

1. En cours de réalisation :

- Collecte et élimination des déchets : programme de conteneurisation

Une Autorisation de Programme "Projet de Conteneurisation 2015-2020" a été ouverte dès 2015 pour la poursuite du projet de conteneurisation de l'agglomération, cette opération concernant 2/3 de la population de Metz Métropole.

Cette dotation comporte l'acquisition de mobiliers de collecte, l'achat de véhicules de collecte dédiés et la poursuite du déploiement de système de géolocalisation.

Engagement financier : 24,550 M€ sur la période 2016-2020.

2. Nouveaux Projets :

- Collecte et élimination des déchets : extension du CTC

Le renforcement de la politique de Metz Métropole en matière de gestion des déchets (déploiement de la conteneurisation, de la Redevance Spéciale, territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ...) nécessite de procéder à l'extension de l'actuel Centre Technique Communautaire déclinée en 3 phases dont les deux premières portent d'une part sur l'adaptation des aires de stockage de matériel et d'autre part sur la mise en conformité et l'extension de la partie administrative.

Engagement financier (phases 1 et 2) : 1,545 M € sur la période 2016-2020

- Assainissement pluvial : investissements annualisés

Le programme d'investissement consacré aux canalisations et ouvrages d'évacuations ou de traitement des eaux pluviales comprend des études et investigations sur réseaux, des

interventions urgentes, des travaux de mise en sécurité et de lutte contre les débordements des réseaux et des travaux de gestion patrimoniale (réhabilitation, travaux de réfection...).

Engagement financier : 8,138 M€ hors subventions sur la période 2016-2020.

- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

La réalisation du programme de restauration du ruisseau Saint Pierre et de ses affluents nécessite un engagement financier de 1,505 M€. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Département pourraient aider l'opération à hauteur de 60% du montant des travaux.

Engagement financier : 1,505 M€ sur la période 2016-2020

- Aménagements des voies et espaces publics

Il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de sécurité et de gestion patrimoniale sur le domaine public communautaire (renovation de tapis routiers, inspections détaillées d'ouvrages d'art...) ainsi que de procéder à la réalisation d'investissement productif (modernisation de l'éclairage, installation d'horloges astronomiques dans les armoires...) permettant une gestion durable de l'espace public.

Engagement financier : 1,150 M€ sur la période 2016-2020.

- Développement et aménagement durable

Politique de l'Habitat

Consciente de l'importance de soutenir un habitat de qualité sur son territoire pour favoriser l'attractivité résidentielle, Metz Métropole s'est engagée dans une politique volontariste à travers son second Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2011 pour 6 ans.

Constituant la feuille de route de l'agglomération, le PLH encourage la production de logements accessibles au plus grand nombre que ce soit en matière d'offre sociale, d'hébergement, de réhabilitation du parc privé ou encore d'accession à la propriété. Il fixe quatre orientations :

- Attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire ;
- Répartir l'offre sociale et garantir la mixité ;
- Promouvoir un aménagement durable ;
- Partager la politique de l'habitat.

De 2006 à 2011, Metz Métropole a vu son attractivité résidentielle baisser au profit des territoires limitrophes. Aussi, les élus ont décidé de retenir un objectif de production volontariste de 1 000 logements par an (tout type confondu) dont 360 logements aidés pour répondre aux besoins et renforcer l'attractivité du territoire.

Fin 2015, Metz Métropole a engagé une révision simplifiée de son PLH pour intégrer les communes de Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre, mais aussi pour prendre en compte la loi ALUR et les prescriptions du SCoT de l'Agglomération Messine.

Par ailleurs, Metz Métropole s'engagera dans son troisième PLH au cours de la période 2016-2020.

Engagement financier : 10,1 M€ (logement social : 8,1 M€, réhabilitation du parc privé : 0,500 M€, accession à la propriété : 1,5 M€) dont 5,3 M€ sur la période 2016-2020.

Rénovation Urbaine

Depuis 2005, Metz Métropole s'est engagée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'État et les communes de Woippy et de Metz dans un vaste Programme de Rénovation Urbaine (PRU 1) à travers deux conventions de rénovation urbaine concernant les quartiers de Woippy/Metz-Nord et de Metz-Borny, arrivées à terme en 2015.

Dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération signé le 3 juillet 2015 pour 6 ans, un protocole de préfiguration doit être élaboré et signé en 2016 afin de préparer la mise en place des

prochaines conventions de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU ou ANRU2).

Préalable indispensable à l'élaboration des futures conventions de renouvellement urbain, le protocole a vocation à approfondir les objectifs du Contrat de Ville en matière de renouvellement urbain et doit préciser le devenir et la vocation des quartiers prioritaires à 15-20 ans.

Achèvement des projets du PRU 1 estimé en 2017

Le coût des opérations restant à financer dans le cadre du PRU1 ou à engager pour les opérations prévues à partir de 2017 n'étant pas connu, sa prise en compte sera opérée dans le cadre d'une révision du présent PPI.

- Agrobiopôle

Soucieuse de conserver une approche et un cadre d'intervention au plus proche des enjeux, Metz Métropole a saisi l'opportunité offerte par les restructurations nationales du plan de modernisation de la Défense de 2008 d'élaborer un projet d'aménagement global sur l'ancienne base aérienne 128 de Frescaty, appelée désormais Plateau de Frescaty.

Le projet d'Agrobiopôle occupera 90 ha, devenant ainsi l'épicentre d'un projet d'aménagement phare pour tout un territoire. Depuis, d'autres sites d'accueil ont été identifiés et complètent cet Agrobiopôle, Metz Métropole ciblant prioritairement son intervention sur l'espace du Plateau de Frescaty et l'un des versants du Mont Saint Quentin, l'espace du PAEN de Scy-Chazelles / Lessy. Ce projet comprend notamment des lieux de production, des lieux d'expérimentation, des unités de transformation, un centre de distribution et vente de produits locaux et un lieu de formation.

La Région et l'Etat soutiennent financièrement ce projet d'Agrobiopôle dans le Pacte Lorraine. De nouveaux rapprochements s'opèrent encore à ce jour avec d'autres collectivités territoriales (Conseil Départemental de Moselle).

Coût de l'opération : 1,5 M€ HT dont 360 000 € en aides à l'équipement (le reste concerne l'aménagement et le bâti financé sur l'opération d'aménagement du Plateau de Frescaty).

Engagement financier hors aménagement : 0,432 M€.

- Natura 2000

Depuis 2013, Metz Métropole s'est engagée dans la démarche européenne Natura 2000, en devenant la structure maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin". À ce titre, elle a en charge la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Document d'objectifs, et notamment des actions de gestion en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (protégés au titre de Natura 2000).

La mise en œuvre opérationnelle de ces mesures a été initiée en 2015 à travers deux actions qui feront l'objet de contrats Natura 2000, selon des modalités précises et des financements spécifiques dédiés :

- Un projet de restauration des pelouses calcaires (habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire) sur le plateau de Lorry-lès-Metz, impliquant des travaux de coupe de pins noirs et de débroussaillage (pour une surface maximale de 22 ha
- Un projet de mise en défense de trois ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville en tant que gîtes à chauves-souris. Il s'agit de poser des grilles permettant aux chauves-souris d'entrer dans les ouvrages, tout en empêchant l'accès à la fréquentation humaine et permettant ainsi une sécurisation de ces ouvrages, en lien avec le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin récemment

Engagement financier : 0,230 M€.

IV. PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GENERALE

- Aménagement de locaux de stockage

Le hangar HM 09, situé sur le Plateau de Frescaty, est dévolu au stockage des équipements et matériels divers de Metz Métropole. Il est nécessaire de procéder à la viabilisation et à la remise à niveau dudit bâtiment.

Engagement financier : 1 M€.

- Bâtiments communautaires : sécurité, accessibilité et rénovation

Il est nécessaire de prévoir une enveloppe budgétaire permettant des travaux de sécurité (2,494 M€), de mise en accessibilité (1,174 M€) et d'entretien (1,204 M€) sur les bâtiments communautaires gérés par Metz Métropole.

Sont concernés les équipements culturels (Conservatoire à rayonnement régional, Opéra-Théâtre, Musée, Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, Maison de l'archéologie et du patrimoine), les bâtiments de l'enseignement supérieur (Georgia Tech Lorraine, Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction), le complexe sportif communautaire de Jury, ainsi que les bâtiments administratifs et techniques de Metz Métropole (Harmony Park, Direction Commune des Systèmes d'Information, Centre Technique Communautaire).

Engagement financier : 4,872 M €.

- Investissement administration générale et informatique

Afin d'assurer de manière optimisée le fonctionnement des services de Metz Métropole, il est nécessaire de prévoir un budget annuel de 600 K€ concernant pour l'essentiel les outils et équipements informatiques : bureautique, réseaux, supports techniques, logiciels, mais aussi la téléphonie et la reprographie. Le budget annuel global, qui concerne également les investissements informatiques pour le compte de la Ville de Metz, s'élève à 1,7 M €, dont 1,1 M € pris en charge par la Ville.

Engagement financier : 8,5 M € dont 5,5 M € de la Ville de Metz.

A l'ensemble de ces investissements qui relèvent du PPI 2016-2020 et donc de projets en cours de réalisation ou futurs, s'ajoutent pour près de 13,4 M € des dépenses relatives aux soldes d'opérations en voie d'achèvement relevant du PPI 2011-2014 ou engagés en 2015. Les dépenses prévisionnelles de mandatement sur la période 2016-2020 s'élèvent donc à 158,4 M €.

PPI 2016-2020

	Engagement financier total ou solde pour les projets en cours	Dépenses 2016-2020
I. <u>Attractivité du Territoire</u>	<u>16 149</u>	<u>15 070</u>
- <u>Culture et Tourisme</u>	<u>16 149</u>	<u>15 070</u>
• Nouvel Accueil du Musée	3 950	3 950
• Rénovation toiture Opéra-Théâtre	5 000	5 000
• Développement Touristique	50	50
• Mont Saint-Quentin	1 800	971
• Équipements Culturels Investissements annualisés	2 849	2 849
• Centre Pompidou-Metz	2 500	2 250
II. <u>Compétitivité du Territoire</u>	<u>72 543</u>	<u>48 476</u>
- <u>Développement Économique et Aménagement des Zones</u>	<u>63 128</u>	<u>42 596</u>
• Centre de Congrès	8 125	8 125
• Zac Amphithéâtre ¹	14 200	14 200
• Plateau de Frescaty	39 597	19 065 ²
• Parc du Technopôle ³	0	0
• Port de Metz	500	500
• TCRM Blida Lor'n Tech	706	706
- <u>Développement Numérique</u>	<u>1 750</u>	<u>1 250</u>
• Haut Débit	750	250
• Services Numériques ⁴	1 000	1 000
- <u>Enseignement Supérieur</u>	<u>7 665</u>	<u>4 630</u>
• Investissements annualisés	1 250	1 050
• Contrat de Plan Etat-Région	6 415	3 580
III. <u>Qualité de Vie</u>	<u>70 083</u>	<u>59 423</u>
- <u>Transports</u>	<u>23 303</u>	<u>17 443</u>

<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité • Renouvellement du parc de véhicules • Voiries-abribus • Axes aménagés 	3 768 8 055 1 480 10 000	2 574 3 389 1 480 10 000
- <u>Cadre de vie</u>	<u>36 018</u>	<u>36 018</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Déchets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme de conteneurisation ○ Extension du CTC • Assainissement pluvial • GEMAPI • Aménagements des voies et espaces publics 	24 550 1 545 8 138 635 1 150 <u>10 762</u>	24 550 1 545 8 138 635 1 150 <u>5 962</u>
- <u>Développement et Aménagement Durable</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Logement social • Agrobiopôle • Natura 2000 	10 100 432 230	5 300 432 230
IV. <u>Patrimoine et Administration Générale</u>	<u>14 372</u>	<u>14 372</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de locaux de stockage • Bâtiments communautaires : sécurité, accessibilité et rénovations • Informatique⁵ 	1 000 4 872 8 500	1 000 4 872 8 500
TOTAL	173 147	137 341
Avances budgétaires 2016-2020 recouvrables après 2020.		
➤ ZAC Amphithéâtre	-	9 000
➤ Parc du Technopôle	-	1 000
TOTAL avec avances budgétaires	173 147	147 341

¹ Auxquels se rajoutent 9 M€ d'avance à la SAREMM

² 10,475 M€ de recettes attendues, soit une charge nette de 8,590 M€ sur 2016-2020

³ Auquel se rajoute 1 M€ d'avance au Budget Annexe "Zones en régie"

⁴ 0,700 M€ de subventions attendues, soit une charge nette de 0,3 M€ sur 2016-2020

⁵ Dont 5,500 M€ de participation de la Ville de Metz

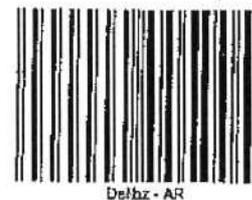
BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 4 avril 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020. - <i>Annexe : PPI.</i>	1 1	
Point 2.1 – Modification des attributions de compensation des communes membres suite au rapport de la CLEGT du 12 novembre 2015.	1	
Point 2.2 – Budget Primitif 2016 : modification du règlement financier – AP antérieures à 2016, prolongations de durée de vie, abondements et échéanciers – AP 2016, inscription et échéanciers. - <i>Annexe 1 : ACP "Opérations en voie d'achèvement".</i> - <i>Annexe 2 : ACP "PPI 2016-2020"</i> - <i>Annexe 3 : Règlement financier de Metz Métropole AP/CP – AE/CP.</i>	1 1 1	
Point 2.3 – Budget Primitif 2016. - <i>Annexe : BP 2016 - Rapport.</i>	1 1	
Point 2.4 – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016.	1	
Point 2.5 – Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM en 2017 et à compter de 2018.	1	
Point 3 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - <i>Annexe : Bureau du 21 mars 2016.</i>	1 1	
Point 4 – Communication des décisions : - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

ARRIVÉE
06 AVR. 2016
Direction des Collectivités locales
et des Affaires Juridiques



Fait à Metz, le 5 avril 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL